

Association Amis et Riverains de l'Anse de Primel

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mercredi 11 août 2021 à 18 h, grande salle municipale, Plougasnou

Cinquante chaises étaient installées de façon espacée pour respecter la jauge de 50 participants autorisés sans passe sanitaire. L'AG formelle de l'ARAP a succédé à l'AG de l'APPBS pour ensuite regrouper les sujets d'actualité qui intéressent les deux associations: schéma d'orientation pour l'aménagement du port du Diben, projet de cale de carénage, Viviers de la Méloine.

Quorum : sur 66 adhérents à jour de leur cotisation, 44 étaient présents ou représentés.

1- COMPTE-RENDU de l'AG en distanciel du 26 octobre 2020

Les grandes lignes du rapport moral de l'AG 2020 sont rappelées et le compte-endu est approuvé à l'unanimité.

2- RAPPORT FINANCIER

En banque au 31/07/2020 :

	5624.55 €
--	------------------

En banque au 31/07/2021 :

	6639.55 €
--	------------------

Recettes (du 01/08/2020 au 31/07/2021)

Nous avons reçu 330 € de cotisations et 720 € de dons (66 adhérents)

Total	1050.00 €
--------------	------------------

Dépenses (du 01/08/2020 au 31/07/2021)

- Frais de tenue de compte	00.00 €
- Cartes Adhérents	00.00 €
- Cotisation Halte aux marées vertes	00.00 €
- Fournitures de bureau	39.99 €
- Frais d'avocat	00.00 €
- Frais de justice	00.00 €
- Frais de réception	00.00 €
- TOTAL	00.00 €
	39.99 €

Résultat de l'exercice 1015 €. A ce jour pas de liquidités en caisse ni de placement.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

3- RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

1/ Notre activité depuis août 2020

2/ État des lieux actuel

3/ Programme

1/ Activité depuis 1 an :

- Six réunions du CA (18.08.20 ; 13.10.20 ; en 2021 : 11.01, 22.02 ; 26.07, 06.08)
- Échanges avec des élus et personnalités :
 - Entretien avec JF Jacob, repreneur des Viviers (15.10.20)
 - Entretien avec N.Bernard annulé par la reprise de la crise sanitaire (29.10)
 - AG en « distantiel » (29.10.20)
 - Long courrier à Mme la Maire le 20.11.20
 - Entretien avec Mme la Maire le 12.01.21
 - Réunion avec Morlaix Co (Marc Rousic) le 13.06.21
 - Communiqué de presse le 26.07.21
- Travail de documentation sur le Plan de paysage, nous en reparlerons.

2/ État des lieux : bien décidés à rester dans la dynamique des ateliers de 2017-2018, auxquels nous avons volontiers participé, et de l'esprit du schéma d'orientation d'aménagement de l'anse, nous regardons sans a priori ce qui évolue au Diben, ce qui tarde à le faire, ce qui nous inquiète :

- Côté mer,
 - Reconduction heureuse des services portuaires durant la saison estivale : aide au débarquement et embarquement des plaisanciers
 - Nouvelle capitainerie que l'on peut par contre s'autoriser à trouver particulièrement modeste
 - Pour le reste, à savoir la maison de la pêche, le bâtiment aquacole, et surtout la restauration de la grande digue (quai André Déan), ainsi qu'une nouvelle aire de carénage, il est précisé que « cela doit se faire »... Nous allons revenir sur ce projet d'aire de carénage qui suscite une nouvelle polémique.
- Côté terre,
 - Les choses avanceraient pour ce qui concerne la chapelle du Diben. Une acquisition par la commune permettrait d'envisager son utilisation dans un projet d'animation culturelle. Rien n'est encore bien précisé à ce jour.
 - L'aménagement d'un circuit de sentiers de promenades et son répertoire a été développé à l'initiative de l'association du Patrimoine que nous soutenons.
 - En revanche, rien ne semble avoir bougé du côté de l'écoulement des eaux pluviales au fond de l'anse. Plusieurs riverains restent sous la menace d'inondation de leur terrain lors de fortes pluies. Nous prévoyons de relancer les élus sur ce sujet certes ancien et complexe (il se pose dans plusieurs

territoires communaux), mais qui exige une prise de position plus claire de leur part.

- Reste un problème majeur : les Viviers de la Méloine ; une mini zone industrielle dans un quartier d'habitat. Pourquoi les pouvoirs publics (Région, Morlaix Co, municipalité de Plougasnou) s'entêtent-ils dans le projet d'un unique établissement ? Nous ne pouvons que constater que depuis la fermeture des viviers Oulhen, en 1986, le site a accumulé échec sur échec, défigurant de plus en plus le centre d'un village pittoresque. Nous ne saurons jamais combien cette fuite en avant a coûté d'argent aux contribuables. Le dernier repreneur en date, M. Jacob, promettait lui aussi des emplois, argument déterminant. Où sont-ils aujourd'hui ? Ce que nous savons de la volonté de Jean-François Jacob de réactiver l'atelier de cuisson pour traiter des algues est problématique, par notamment un bilan carbone désastreux si notre littoral n'était pas à même de fournir les algues nécessaires et qu'il fallait donc les faire venir d'ailleurs par camions. Dans son projet les algues seraient d'ailleurs cultivées sous serres dans le Léon.
- Nous craignons que cette posture politique soit une des principales causes de l'inertie du Diben. L'ARAP préconise depuis plusieurs années que la zone actuelle des Viviers soit revisitée architecturalement et puisse développer plusieurs activités, comprenant entre autres viviers, commerces nautiques, café-bar, restaurant, espace bien-être, local d'association, locaux d'artisans, etc. En récupérant le terre-plein, occupé actuellement par les camping-cars, on disposerait de terrasses préservant la vue sur l'anse, le monument Sao Breiz et la pointe de Primel, en y intégrant une dimension touristique et environnementale que l'on refuse aujourd'hui à ce site exceptionnel.

3/ Programme

Pour envisager les suites de notre activité, nous souhaitons soumettre à l'assemblée générale deux questions essentielles qui se posent actuellement au Conseil d'Administration.

- La première concerne le projet d'aire de carénage prévue dans les aménagements portuaires. Un litige est en effet apparu sur la question de son futur emplacement ; deux options s'opposent :
 - 1. aire de carénage au nord de l'anse, où devaient s'établir le centre de développement de l'activité portuaire, à proximité de la nouvelle capitainerie,
 - 2. au sud, où elle serait intégrée au chantier naval existant.

Le problème est celui du risque de pollution d'une zone protégée, qui fut déjà la cause de l'abandon d'un projet de marina au fond de l'anse. Mais les partisans de la seconde option contestent la qualification de zone humide à l'emplacement prévu au sein du chantier, classé en zone d'activité portuaire (UEp). La question est de fait délicate car en examinant les documents du PLUi, on voit bien situées les zones humides terrestres du fond de l'anse,

mais ne sont pas précisément délimitées les zones humides sur la partie maritime ; et la partie du chantier où serait placé l'équipement en question ne se trouve pas sur la zone à protéger (NS). S'il devait y avoir arbitrage judiciaire, la réponse à cette question serait probablement déterminante. Comme le fait l'association APPBS, nous proposons donc d'attendre la mise en place du comité de pilotage prévu, auquel nous comptons bien être associés, pour nous prononcer définitivement. C'est aussi dans ce cadre que nous pourrions aborder d'autres questions essentielles concernant le fonctionnement de cette aire de carénage, comme par exemple celle des précautions prévues pour éviter les pollutions accidentelles, ainsi que celle des responsabilités en cas d'imprévis.

Enfin nous terminerons en rappelant que nous pensons que notre association pourrait devenir un interlocuteur permanent avec la mairie et ses services techniques pour tout projet d'aménagement du Diben.

Nous avons des idées. Rappelons la première d'entre elles : entreprendre avec les élus les démarches en vue d'inscrire le projet de développement du Diben dans cet instrument trop peu utilisé : le plan de paysage. Plan dont on peut rappeler rapidement les grandes lignes : il s'agit de moyens originaux et suivis mis par l'Etat à la disposition des élus d'un territoire pour renforcer son attractivité, dans une démarche concertée entre différents acteurs (élus, habitants, entrepreneurs, etc.), en envisageant le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local. Ce dernier point nous semble parfaitement s'appliquer à notre merveilleux petit coin de Bretagne.

Le rapport d'activités et le rapport moral sont approuvés à l'unanimité.

- 4 RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Laurence Allix, Pierre-Yvon Boissard (démissionnaire le 29 juillet 2021), Christian Millet constituent le tiers sortant. Laurence Allix et Christian Millet se représentent. Philippe Allot présente sa candidature. Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

-5 CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION

Suite à la démission de PY Boissard il est nécessaire de changer l'adresse du siège social.
Ancienne adresse : c/o PY Boissard, 9 rue de Keravel, le Diben, 29630 Plougasnou
Nouvelle adresse c/o A Oppetit, 5 rue de Pors Louarn, le Diben, 29630 Plougasnou

Le changement de siège social est approuvé à l'unanimité.

-6 DEBAT ET INTERVENTIONS DIVERSES

Eric Robillot, président de l'APPBS, demande aux associations représentées, Force 5 et ARAP, de soutenir son combat contre le projet d'aire de carénage jouxtant le chantier Rolland.

Un adhérent de l'APPBS utilise ses compétences pour parler des différentes techniques possibles pour une aire de carénage.

Jean Rouve, conseiller municipal, informe que la charte signée entre la municipalité et la Ligue de Protection des Oiseaux concerne les étangs de Mesquéau et le jardin de la Métairie. L'omission du fond de l'anse de Primel si elle s'avère exacte est inacceptable. Au sujet de la nouvelle capitainerie type «algeco », le manque d'ambition architecturale pour réaménager le terre-plein nord est déploré. Les aménagements se font au coup par coup sans vision d'ensemble.

Des questions sont posées à propos des résultats qui seraient à attendre d'une démarche « plan de paysage » avec les élus actuels.

Plusieurs intervenants témoignent que seuls les rapports de force avec les élus peuvent faire bouger les lignes.